

utiliserait pour le mieux les services du solliciteur général.

M. WILSON (Laval): Combien le solliciteur général a-t-il plaidé de causes, depuis sa nomination à cette charge et devant quels tribunaux?

L'hon. M. MEIGHEN: Le ministère de la Justice a continuellement à l'étude une foule d'affaires à l'examen desquelles participe le solliciteur général, sinon pour la plaidoirie devant le tribunal du moins pour la préparation des causes et dans la discussion des questions de droit qu'elles soulèvent nécessairement. Actuellement je suis chargé de la direction de quatre causes distinctes. Je ne m'intéresse pas à toutes les causes. Ce serait au-dessus des forces d'un seul homme.

M. WILSON (Laval): Supposons que le ministère de la Justice ait une cause à présenter à la cour de l'Echiquier, à la cour Suprême, ou au Conseil privé, qui plaidera la cause devant les juges?

L'hon. M. MEIGHEN: D'ordinaire, le sous-ministre de la Justice.

L'hon. M. BUREAU: Le solliciteur général semble me faire honneur d'avoir fermé à clef la porte du bureau du solliciteur général et d'avoir mis fin aux affaires, à mon entrée en charge. C'est ce que j'ai fait, à mon départ. Sans vouloir entrer dans les détails, je me borne à le renvoyer à M. le juge Casseis qui pourra le renseigner sur le nombre de causes que j'ai portées devant la cour de l'Echiquier.

L'hon. M. CASGRAIN: Nous allons le citer à la barre de cette Chambre.

L'hon. M. BUREAU: On ne saurait constater la chose d'après les dossiers, puisque le nom du solliciteur général figure invariablement sur chaque dossier.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Puisque le solliciteur général est si énergique, quel que soit le théâtre où il exerce son activité, je veux lui rappeler l'affaire que j'ai déjà à deux reprises ramenée sur le bureau, au cours de cette session. Il s'agit des propriétaires de terrain de Valcartier qui n'ont pas encore reçu ce qui leur est dû en matière d'expropriation. L'autre jour, le ministère de la Milice m'a informé qu'on avait renvoyé au ministère de la Justice toutes les réclamations non encore réglées. J'ai soumis à cette Chambre une lettre de l'avocat de plusieurs de ces propriétaires expropriés et qui n'ont encore rien reçu du Gouvernement. J'ai soumis

[L'hon. M. Doherty.]

des lettres où l'on demande pourquoi le Gouvernement, puisqu'il n'a pas payé, ne se met pas à l'œuvre sans retard. La première lettre fut adressée au Gouvernement le 9 novembre; or, le 10 de mars, on n'avait encore pris aucune initiative. Je signale ces faits à mon honorable ami, dans l'espoir qu'il se saisira lui-même de la question et veillera à ce qu'on s'en occupe sans retard.

L'hon. M. MEIGHEN: Je me ferai un devoir d'étudier la question au ministère. Si mes efforts aboutissent à un règlement conforme aux vœux des intéressés, j'espère que le chef de l'opposition, à l'instar du député de Welland, n'ira pas se plaindre que l'affaire n'est pas portée devant les tribunaux.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Voilà une bien vague réponse. C'est la troisième fois que ceux qui siègent sur les banquettes ministérielles me disent qu'ils se feront un plaisir d'étudier la question.

L'hon. M. DOHERTY: Cette fois-ci, je pourrai peut-être m'occuper de l'affaire. A titre de ministre, je dois dire que je me suis fait un devoir d'examiner l'affaire, que j'ai donné instruction de la mettre en marche, dans la mesure où les documents auront été déposés au ministère, et cela sans retard, et de s'assurer si tous les documents ont été transmis. J'étais absent, la dernière fois que le chef de l'opposition souleva la question. J'ai eu l'avantage de lire ses observations au compte rendu et j'ai donné ces instructions. Le ministre des Postes dit qu'on a récemment réglé nombre d'affaires. C'est par l'entremise du ministère de la Milice.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Il y a longtemps qu'on aurait dû régler ces affaires, et ce n'est qu'à la suite d'interpellations à cette Chambre et au Gouvernement qu'on s'est enfin décidé à agir.

L'hon. M. DOHERTY: Je ne suis pas en mesure d'exercer un contrôle bien vigoureux sur toutes les réclamations présentées au ministère; mais j'ajoute que, lorsqu'il s'en est présenté, il a été parfois constaté qu'il existait des difficultés et certains points à élucider au sujet des titres. Avant que le chef de l'opposition eût soulevé la question, une certaine note m'avait fait observer que les titres de ces intéressés, propriétaires ostensiblement, demandaient examen.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Quant aux affaires sur lesquelles j'ai appelé l'attention de la Chambre, ce n'est nullement l'insuffisance du titre qui a provoqué